

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Joachim  
siège en séance ordinaire ce 14 septembre 2020 à 20h, sous la présidence de  
Monsieur Marc Dubeau, maire.**

**Sont présents:** M. Marc Dubeau, Maire  
M. Bruno Guilbault, Conseiller  
M. Mario Godbout, Conseiller  
M. Luc Bergeron, Conseiller  
M. Lawrence Cassista, Conseiller  
Mme Lucie Racine, Conseillère

**Sont absents :** Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère

**Secrétaire d'assemblée :** Mme Nadia Duchesne, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

**PUBLIC :** 0

**Veillez prendre note que la tenue de la séance du conseil permettra  
la présence du public. Les citoyens qui se présenteront à l'édifice  
municipal devront porter un couvre-visage et respecter la  
distanciation de 2 mètres.**

**1. OUVERTURE**

**2. ORDRE DU JOUR**

**2.1** Adopter l'ordre du jour.

**3. PROCÈS-VERBAL**

**3.1.** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020.

**4. TRÉSORERIE**

**4.1.** Approuver la liste des comptes à payer.

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1.** Autoriser Garda World à procéder à la réparation du système de sécurité de l'Édifice municipal suite à l'inspection annuelle.

**5.2.** Autoriser Garda World à procéder à l'installation d'un système de sécurité au Centre des loisirs.

**5.3.** Acquisition d'afficheurs de vitesse.

**5.4.** Commissaire à l'assermentation.

**5.5.** Comité LEVQ – candidature pour combler le siège vacant

**6. HYGIÈNE DU MILIEU – AUCUN POINT**

**7. TRAVAUX PUBLICS**

**7.1.** Acceptation de l'offre de services de CIMA pour préparer le dépôt d'une demande de subvention AIRRL pour la réfection d'une partie du chemin du Cap-Tourmente Sud et abroger la résolution 111-20200706.

**7.2.** Contrat MTQ – Renouvellement des contrats pour l'entretien estival et hivernal de l'avenue Royale et de la rue de l'Église.

**8. URBANISME**

**8.1.** Demandes d'approbation PIIA.

**8.2.** Demandes de dérogations mineures.

**8.3.** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement concernant la vidange des fosses septiques.

**9. LOISIRS ET CULTURE**

**9.1.** Demande d'aide financière - SPHC BIO.

**9.2.** Addenda #1 à l'entente relative à la fourniture de la piscine intérieure intermunicipale.

**9.3.** Octroi des contrats pour la rénovation de la cuisine du Centre des loisirs.

**10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE – AUCUN POINT**

**11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**11.1.** Nomination d'un coordonnateur municipal et son substitut afin d'appliquer les procédures d'alertes et de mobilisations et abroger la résolution 061-20190401.

**12. AFFAIRES NOUVELLES**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

134-20200914

**2. ORDRE DU JOUR**

**Considérant que** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**Il est proposé** par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**Adoptée**

**3. PROCÈS-VERBAL**

135-20200914

**3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2020**

**Considérant que** les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020.

**Considérant que** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**Il est proposé** par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020.

**Adoptée**

**4. TRÉSORERIE**

136-20200914

**4.1. COMPTES À PAYER**

**Considérant que** le conseil prend acte de la liste des comptes à payer (Réf :205-111) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 14 septembre 2020;

**Considérant que** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**Il est proposé** par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

**Adoptée**

## **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**137-20200914**

### **5.1. AUTORISER GARDA WORLD À PROCÉDER À LA RÉPARATION DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL SUITE À L'INSPECTION ANNUELLE**

**Considérant qu'**à la suite de l'inspection annuelle effectuée par Garda World il a été constaté que les zones du sous-sol de l'édifice municipal ne fonctionnaient plus et que les alarmes et les détecteurs ne déclenchaient plus normalement;

**Considérant que** nous avons un contrat de services de sécurité avec Garda World jusqu'en 2022 ;

**Considérant** la soumission reçue Q 136 102 par Garda World ;

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser la réparation du système de sécurité de l'Édifice municipal au coût de 947.99\$ outre les taxes selon la proposition Q136102 fournie par Garda World.

**Adoptée**

**138-20200914**

### **5.2. AUTORISER GARDA WORLD À PROCÉDER À L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE SÉCURITÉ AU CENTRE DES LOISIRS**

**Considérant** les travaux majeurs effectués à l'intérieur du Centre de loisirs en 2020 ;

**Considérant que** la municipalité désire munir le Centre de loisirs d'un système de sécurité intrusion et incendie ;

**Considérant que** nous avons un contrat de services de sécurité avec Garda World jusqu'en 2022 ;

**Considérant** la soumission reçue Q 132545 par Garda World ;

**Il est proposé** par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'autoriser l'installation d'un système de sécurité au Centre des loisirs au coût maximal de 2811.87\$ outre les taxes selon la proposition Q132545 fournie par Garda World.

**Adoptée**

**139-20200914**

### **5.3. ACQUISITION D'AFFICHEURS DE VITESSE**

**Considérant que** la municipalité désire faire l'acquisition d'afficheurs de vitesse afin de sensibiliser et de réduire la vitesse des automobilistes dans des secteurs jugés plus à risque pour les excès de vitesse ;

**Considérant que** des soumissions ont été demandées à au moins 3 entreprises relativement à l'achat d'afficheurs de vitesse avec alimentation solaire ;

**Il est proposé** par Monsieur Laurence Cassista et unanimement résolu d'autoriser l'achat du modèle 15 SL de l'entreprise Traffic Logix selon la soumission # 72 164 pour deux afficheurs avec alimentation solaire au coût de 2 749\$/chacun outre les taxes et les frais de livraison de 247\$. Il est également résolu d'acheter deux ensembles de support supplémentaire à 135\$/chacun pour fixer les afficheurs de vitesse à un second emplacement.

**Adoptée**

140-20200914

#### 5.4. COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION

**Considérant que** la Municipalité juge nécessaire qu'une personne au sein de l'organisation municipale soit commissaire à l'assermentation;

**Il est proposé** par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à devenir commissaire à l'assermentation et de payer les frais liés à la première commission ainsi qu'aux renouvellements subséquents.

**Adoptée**

141-20200914

#### 5.5. COMITÉ LEVQ – CANDIDATURE POUR COMBLER LE SIÈGE VACANT

**Considérant que** M. Jean-Marie Martineau nous a informé qu'il désirait se retirer du comité de vigilance LEVQ ;

**Considérant que** Mme Pascale Despins désire poser sa candidature et démontre un intérêt à siéger au sein du comité de vigilance LEVQ ;

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'accepter la candidature de Mme Pascale Despins afin de combler le poste vacant sur le comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement de la Ville de Québec (LEVQ).

**Adoptée**

#### 6. HYGIÈNE DU MILIEU – (AUCUN POINT)

#### 7. TRAVAUX PUBLICS

142-20200914

#### 7.1. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE CIMA POUR PRÉPARER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AIRRL POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU CAP-TOURMENTE SUD ET ABROGER LA RÉOLUTION 111-20200706

**Considérant que** la municipalité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du volet AIRRL (accélération des investissements sur le réseau routier local) du PAVL (programme d'aide à la voirie local) pour la réfection d'une partie du chemin du Cap-Tourmente Sud;

**Considérant que** la municipalité a besoin d'une assistance pour la préparation de certains documents pour présenter la demande d'aide financière;

**Il est proposé** par Monsieur Laurence Cassista et unanimement résolu que la municipalité accepte l'offre de services professionnels de CIMA+ au montant de 21 000\$ outre les taxes pour réaliser le mandat qui consiste à préparer les documents à déposer avec la demande d'aide financière et de réaliser les plans et devis des travaux de renforcement d'une partie du chemin du Cap-Tourmente Sud et d'abroger la résolution 111-20200706.

**Adoptée**

143-20200914

#### 7.2. CONTRAT MTQ - RENOUELEMENT DES CONTRATS POUR L'ENTRETIEN ESTIVAL ET HIVERNAL DE L'AVENUE ROYALE ET DE LA RUE DE L'ÉGLISE

**Considérant que** la municipalité possède des ententes avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) en ce qui a trait à l'entretien estival et hivernal de fossés de drainage et des voies de circulation appartenant au MTMDET;

**Considérant que** la municipalité a conclu avec le MTMDET un renouvellement d'entente pour trois ans;

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents relatifs au contrat

numéro 7184-20-4411 au montant de 38 000\$ par année, et ce, pour une durée de trois (3) ans concernant l'entretien estival et hivernal des fossés de drainage (servitudes) et des voies de circulation appartenant au MTMDET.

Type entretien	Contrat (MTQ) 2021-2022-2023
Déneigement	30 800 \$
Balayage des rues	2 000 \$
Nettoyage des regards	2 100 \$
Servitudes	2 000 \$
Rapiécage manuel	1 100 \$

**Adoptée**

## 8. URBANISME

### 8.1. DEMANDES D'APPROBATION PIIA

144-20200914

#### 8.1.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-873, CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

**Considérant que** les propriétaires souhaitent procéder à des travaux de rénovation du bâtiment principal sis au 873, chemin du Cap-Tourmente ;

**Considérant que** la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale ;

**Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :**

- Remplacer le revêtement extérieur existant en lambris de bois de cèdre par du maibec fini brossé couleur grège des champs;
- Replacer le soffite;
- Remplacer la fenestration en bois par des fenêtres en PVC blanc et remplacement de la porte d'entrée en aluminium par une porte en aluminium et de la porte patio à l'arrière en aluminium par une porte patio en PVC.

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés ;

**Il est proposé** par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation du bâtiment principal sis au 873, chemin du Cap-Tourmente.

**Adoptée**

145-20200914

#### 8.1.2. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-84, AVENUE ROYALE

**Considérant que** la propriétaire souhaite procéder à des travaux de rénovation du bâtiment principal sis au 84, avenue Royale;

**Considérant que** la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale et située dans un îlot déstructuré ;

**Considérant qu'**il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Remplacer la porte d'entrée en façade (porte en bois peinte noire avec fenêtre à guillotine) par une nouvelle porte en acier blanche.

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

**Il est proposé** par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation du bâtiment principale sis au 84, avenue Royale.

**Adoptée**

146-20200914

### **8.1.3. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-426, CHEMIN DU CAP-TOURMENTE**

**Considérant que** le propriétaire souhaite procéder à des travaux de rénovation du bâtiment principal sis au 426, chemin du Cap-Tourmente;

**Considérant que** la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale et inventoriée au patrimoine bâti de la MRC;

**Considérant qu'**il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Remplacer 8 fenêtres : 3 sur le mur latéral (est), 3 sur le mur latéral (ouest) et 2 en façade (les lucarnes).
- Les fenêtres actuelles sont en bois à battants avec des divisions;
- Les nouvelles fenêtres auront le même aspect, elles seront toutefois en PVC blanc à battant avec un ajout d'un séparateur de 2 ¼" pour donner l'aspect de division (carrelage).
- Des moulures de finition comme celles qui sont actuellement présentes seront installées avec la même couleur beige.

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme juge que les objectifs, visant à préserver les caractéristiques architecturales du bâtiment et que les critères relatifs aux matériaux et aux couleurs, sont respectés ;

**Il est proposé** par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation du bâtiment principal sis au 426, chemin du Cap-Tourmente.

**Adoptée**

147-20200914

### **8.1.4. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-765, CHEMIN DU CAP-TOURMENTE**

**Considérant que** le propriétaire souhaite procéder à des travaux de rénovation d'un bâtiment accessoire sis au 765, chemin du Cap-Tourmente ;

**Considérant que** la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale et inventoriée au patrimoine bâti de la MRC ;

**Considérant qu'**il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Rénover et agrandir (de 1m X 1,5m à 1,1m X 3m) le balcon

- extérieur sur un bâtiment secondaire ;
- Renforcer les appuis et en rajouter un ;
- Ajouter un garde-corps selon les normes ;
- Le garde-corps et le plancher seront en bois traité couleur naturelle (pas teint/peint) ;
- Peindre la porte attenante en rouge comme les autres portes du bâtiment.

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme juge que les objectifs, visant à préserver les caractéristiques architecturales du bâtiment et que les critères relatifs aux matériaux et aux couleurs, sont respectés;

**Il est proposé** par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation d'un bâtiment accessoire sis au 765, chemin du Cap-Tourmente.

**Adoptée**

## **8.2. DÉROGATIONS MINEURES**

148-20200914

### **8.2.1. DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 50, RUE MARCELOTTE ET ABROGER LA RÉOLUTION 096-20200601**

**CONSIDÉRANT que** les propriétaires ont déposé une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 50, rue Marcelotte, portant le numéro de lot 3 814 637, du cadastre du Québec, afin de rendre réputé conforme l'implantation de la piscine hors-terre empiétant de 2,13 mètres dans la marge avant, cette dernière étant implantée à 3,87 mètres de la ligne avant du lot au lieu de 6 mètres et plus, tel qu'exigé par l'article 87 du *Règlement de zonage 235-95* de la municipalité de Saint-Joachim., le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Pierre-Luc Dubé, arpenteur-géomètre, sous le numéro 352 de ses minutes et numéro AL-1465 de son dossier daté du 4 mai 2020 ;

**Considérant que** le Règlement de zonage # 235-95, stipule que :

*« Une piscine doit être installée en cour latérale ou en cour arrière à une distance minimale de 1.5 mètre des lignes de terrain; »*

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme juge que l'application du règlement a pour effet de causer préjudice sérieux aux demandeurs puisqu'aucune autre alternative raisonnable n'est à leur portée;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme juge que cette demande ne porterait pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins;

**Considérant que** l'autorisation de cette demande ne causerait pas un précédent sur le territoire de la Municipalité de Saint-Joachim puisque d'autres demandes similaires ont été acceptées par le passé.

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure pour rendre réputée conforme une piscine hors-terre implantée à 3,87 mètres de la ligne de lot avant au lieu de 6 mètres et plus, tel qu'exigé par le *Règlement de zonage 235-95* de la municipalité de Saint-Joachim pour la propriété sise au 50, rue Marcelotte, portant le numéro de lot 3 814 637. Il est également résolu d'abroger la résolution 096-20200601.

**Adoptée**

149-20200914

### **8.2.2. DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 60, RUE DE L'ÉGLISE**

**Considérant que** les demandeurs s'adressent au comité consultatif d'urbanisme afin que soit réputée conforme l'implantation de la propriété sise au 60, rue de l'Église, celle-ci ayant été implantée à 1,79 mètre de la ligne latérale du lot au lieu de 1,99 mètre et plus, tel qu'exigé par l'article 219 du Règlement de zonage # 235-95;

**Considérant** que la résidence a été construite en 1909 soit antérieurement à la première réglementation de zonage;

**Considérant** que la résidence a été implantée à 1,99m de la ligne de lot latérale, selon les informations fournies et le certificat de localisation préparé par M. Nohak Sheehy, a.-g, le 3 août 2020 sous ses minutes 1276;

**Considérant que** la résidence bénéficie donc d'un droit acquis concernant cette marge de recul latérale qui est inférieure à celle prescrite de la grille de spécifications en vigueur autorisant une marge latérale minimale de 2 mètres;

**Considérant** que la propriété a fait l'objet d'un permis d'agrandissement #822 en 1977;

**Considérant que** les travaux d'agrandissement n'ont pas été réalisés dans l'alignement de la partie du bâtiment la plus conforme à la marge prescrite (soit 1,99m), aggravant ainsi le caractère dérogatoire de la résidence de 20cm, celle-ci s'approchant à 1,79m de la ligne de lot latérale;

**Considérant que** la situation dérogatoire actuelle a pour effet de causer un préjudice au requérant et ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété. Cette demande ne déroge pas aux objectifs du plan d'urbanisme et elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol.

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure pour rendre réputée conforme l'implantation de la propriété sise au 60, rue de l'Église, celle-ci ayant été implantée à 1,79 mètre de la ligne latérale du lot au lieu de 1,99 mètre et plus, tel qu'exigé par l'article 219 du Règlement de zonage # 235-95.

**Adoptée**

**AVIS DE MOTION  
ET DÉPÔT D'UN  
PROJET DE  
RÈGLEMENT**

**8.3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES.**

Monsieur Laurence Cassista, conseiller, par la présente :

- ✚ donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 422-2020 relativement au règlement concernant la vidange des fosses septiques dans la Municipalité de Saint-Joachim
- ✚ dépose le projet du règlement intitulé : Règlement numéro 422-2020 concernant la vidange des fosses septiques dans la Municipalité de Saint-Joachim

**Adoptée**

**9. LOISIRS ET CULTURE**

**150-20200914**

**9.1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE ET D'HISTOIRE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ ET DE L'ÎLE-D'ORLÉANS**

**Considérant que** La Société du patrimoine et d'histoire de la Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans sollicite l'appui financier de la municipalité afin de pouvoir poursuivre leur mandat de faire connaître l'histoire de notre territoire et de promouvoir, préserver et faire connaître notre patrimoine;

**Il est proposé** par Monsieur Laurence Cassista et unanimement résolu de ne pas autoriser de contribution financière à La Société du patrimoine et d'histoire de la Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans pour l'année 2020. La demande a été transférée et sera traitée à la MRC de la Côte-de-Beaupré.

**Adoptée**



151-20200914

## 9.2. ADDENDA #1 À L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D'UNE PISCINE INTÉRIEURE INTERMUNICIPALE

Il est proposé par Monsieur Laurence Cassista et unanimement résolu de nommer monsieur le maire, Marc Dubeau et Mme Nadia Duchesne, directrice générale à signer l'addenda # 1.

Adoptée

## 9.3. OCTROI DES CONTRATS POUR LA RÉNOVATION DE LA CUISINE DU CENTRE DES LOISIRS

Considérant que des prix ont été demandés à au moins deux (2) entreprises relativement aux éléments suivants :

- ✚ Fabrication et installation d'armoires de la cuisine;
- ✚ Préparation, l'installation et la fourniture du revêtement de plancher;
- ✚ Modifications électriques de la cuisine (ajout de 3 prises);

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu :

- a) D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire pour la fabrication et l'installation des armoires de cuisine à **Armoires Générales**, au montant de **6 815.15\$ outre les taxes**, tel que présenté à la soumission datée du 28 août 2020;

Un montant additionnel est autorisé pour la fabrication de trois armoires, quatre banquettes ainsi que cinq tablettes avec crochets et des barrures, au montant de +/- 5672.00\$ outre les taxes, tel que présenté aux soumissions en date du 08 septembre 2020;

- b) D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire pour la préparation, l'installation et la fourniture du revêtement de plancher à **Plancher C.A.S inc.**, au montant de **1 296\$ outre les taxes**, tel que présenté à la soumission # 0110 datée du 31 août 2020;
- c) D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire pour les modifications électriques à effectuer dans la cuisine (ajout de trois prises) à **Fred Paré Électrique**, au montant de **415\$ outre les taxes**, tel que présenté à la soumission datée le 25 août 2020;

Adoptée

## 10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE – AUCUN POINT

### 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

153-20190914

#### 11.1. NOMINATION D'UN COORDONNATEUR MUNICIPAL ET SON SUBSTITUT AFIN D'APPLIQUER LES PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATIONS ET ABROGER LA RÉSOLUTION 061-20190401

Considérant que les dernières modifications aux lois municipales nécessitent notamment la désignation obligatoire d'un coordonnateur municipal de la sécurité civile et d'un substitut pour l'application du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres ;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu de nommer Mme Nadia Duchesne, directrice générale et secrétaire- trésorière comme coordonnatrice municipale de la sécurité civile et Mme Sylvie Tremblay, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe comme substitut pour l'application du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres. Il est également résolu d'abroger la résolution 061-20190401.

Adoptée

**12. AFFAIRES NOUVELLES**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**154-20200914**

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Il est proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 14 septembre 2020 à 20h18.

**Adoptée**

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Marc Dubeau, maire

Nadia Duchesne, directrice générale et  
secrétaire-trésorière